



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 février 2025 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 799 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 525 rue du Domaine, la construction d'un garage isolé dont la hauteur maximale proposée soit de 7,6 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que la hauteur hors-tout ne doit pas dépasser 5,5 mètres sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal.
- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 482 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 235 rue de Sweetsburg, qu'une portion de l'aire de stationnement soit située vis-à-vis la façade avant de la résidence alors que l'article 44, 1°, c) du règlement de zonage n° 1841 vient interdire les aires de stationnement dans la cour avant vis-à-vis la façade avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 15 janvier 2025.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA